

A ces paroles, prononcées avec l'accent d'une émotion sincère, M. Icard a répondu en remerciant très vivement tous ceux qui prenaient part à cette manifestation si douce pour son âme. Il s'en remet à Dieu de la durée de sa vie, lui demandant seulement que jusqu'au dernier souffle, elle soit consacrée à son service et à sa gloire. Plus que jamais l'heure présente réclame de bons prêtres, et il se plaît à saluer dans le clergé de Paris la pratique de la science et des vertus sacerdotales.

Quelques instants plus tard, S. G. Monseigneur Richard, par une délicate attention, venait accompagné des membres de l'administration diocésaine, présider la lecture spirituelle des séminaristes. Après leur avoir montré les vertus nécessaires aux prêtres : l'esprit de foi, l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le dévouement à l'Eglise, Monseigneur s'est plu à rappeler les souvenirs déjà lointains de son entrée au séminaire de Saint-Sulpice. Il recevait alors de M. Icard l'accueil le plus bienveillant ; plus tard, en revenant à Paris appelé par le cardinal, il devait le retrouver supérieur général de la compagnie de Saint-Sulpice ; il est heureux en ce jour de lui témoigner toute sa reconnaissance personnelle en même temps que de le remercier pour les éminents services rendus au diocèse de Paris. Monseigneur termine en exprimant le souhait que ce soit M. Icard qui lui ferme les yeux.

Nous nous permettons d'espérer que ce souhait ne se réalisera pas ; si longues que puissent être encore les années réservées au vénéré supérieur, nous demandons à Dieu qu'elles soient encore dépassées, comme permettent de le prévoir les lois ordinaires de la Providence, par celle de notre bien-aimé pasteur. A tous deux le clergé de Paris est heureux de répéter une fois de plus, en cette occasion presque unique *ad multos annos !*

La loi militaire française et l'influence française dans l'extrême Orient.— Sous ce titre, *le Monde* de Paris publie un excellent article dont nous sommes heureux de donner quelques extraits à nos lecteurs.

Après avoir rappelé les discours des orateurs catholiques au sénat et à la chambre sur les inconvénients qu'offre l'incorporation des séminaristes, l'auteur de l'article ajoute : " Je voudrais, envisageant un autre aspect de la question, porter les regards des Français, républicains ou monarchistes, vers l'étranger pour lui montrer le mal irréparable que cette loi néfaste va faire à l'influence française dans tous les pays de missions, mais spécialement dans l'extrême Orient et plus encore dans le Levant. Là, en effet, notre protectorat, reconnu par le traité de Berlin en 1878, s'exerce, ou devrait s'exercer sur tous les catholiques ; mais de l'aveu de nos agents, l'élément sur lequel la France peut s'appuyer est constitué par les différents corps de missionnaires.